



Secrétariat : clc a.s.b.l. 7, rue Alcide de Gasperi bâtiment C – 2ème étage Chambre de Commerce
B.p. 482 L-2014 Luxembourg T. (+352) 43 94 44-1
R.C.S. F5609 www.cigdl.lu reception@clc.lu
TVA: LU28838121

PROCEDURE CONCERNANT LE RENOUELEMENT DES PAG

Lettre ouverte de la Chambre Immobilière au Ministère de l'intérieur et aux communes

Luxembourg, le 17 mars 2020

Madame la Ministre, Mesdames et Messieurs les Bourgmestres,

Comme vous le savez, toutes les communes disposant encore d'un PAG mouture 1937 sont actuellement en train de se conformer aux exigences de la loi en vigueur. Un grand nombre de communes ont tout récemment initié leur procédure d'adoption d'un nouveau PAG.

Ladite procédure prévoit que les intéressés peuvent soumettre leurs observations et objections au sujet des PAG proposés.

Tenant compte de la situation de crise provoquée par le Coronavirus et des dernières évolutions y relatives, nous lançons un appel urgent au Ministère de l'intérieur et aux Communes à interrompre les procédures pendant toute la durée de la crise sanitaire – voire à relancer entièrement toutes les procédures concernées après la fin de cette crise.

La mesure proposée permettrait de garantir les droits de tous les citoyens et des entreprises concernées.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, Mesdames et Messieurs les Bourgmestres, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Jean-Paul Scheuren
Président de la Chambre immobilière

Membre de la



Partenaire de

